

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Fermont, que le Conseil municipal, à l'assemblée ordinaire tenue le 14 février 2022, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 474 pour permettre un programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels

AVIS EST aussi donné que ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Fermont, ce 17 février 2022.

Marie Philippe Couture
Marie Philippe Couture
Greffière